

Réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales

Vous avez jusqu'au 30 septembre 2015 pour vous inscrire afin de participer aux élections régionales

Une procédure exceptionnelle de révision des listes électorales est mise en œuvre cette année. Afin de permettre aux électeurs de voter pour les élections régionales des 6 et 13 décembre, les citoyens n'étant pas encore inscrits sur les listes électorales ou n'ayant pas effectué leur changement d'adresse doivent remplir cette formalité avant le 30 septembre 2015.

Pour ce faire, plusieurs solutions :

- se rendre au Service des élections, ouvert du lundi au vendredi de 8h 30 à 16h sans interruption au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville, 20 quai Saturnin Fabre
Tél : 04.94.06.90.55

- par e-administration sur www.la-seyne.fr onglet mairie pratique / élections / inscriptions sur les listes électorales sur www.mon.service-public.fr

- envoyer par courrier l'ensemble des pièces au Service des élections, Hôtel de ville, 20 quai Saturnin Fabre 83 500 La Seyne-sur-Mer

Fournir une pièce d'identité ou un passeport en cours de validité, et la copie d'une facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone fixe nominative datant de moins de 3 mois.

Si vous êtes hébergé(e), il faut fournir, en plus de votre carte nationale d'identité, une attestation sur l'honneur de votre hébergeant, un justificatif de domicile (- de 3mois) à son nom, la photocopie de sa carte nationale d'identité ainsi que la preuve de votre attache avec la commune (bulletin de salaire récent à votre nom, ou tout autre document (- de 3 mois) sur lequel figure votre adresse.

Contact presse : 04 94 06 90 22
presse@la-seyne.fr

